

SAGES-FEMMES
Votre Prévoyance Obligatoire

Votre caisse :	CARSAF Caisse autonome de retraite des sages-femmes françaises
Indemnités Journalières :	12,30€ à partir du 91 ^{ème} jour et jusqu'au 1 095 ^{ème} jour
Invalidité totale :	➤ si le taux d'invalidité est égal à 100% (invalidité totale, permanente et définitive, entraînant la cessation de toute activité professionnelle)
	Montant de la pension annuelle en 2009 : 3 450€
Capital décès :	Montant du Capital décès en 2009 : 3 800€
Rente au conjoint :	AUCUNE
Rente éducation :	AUCUNE
En savoir plus :	CARSAF : Tél : 01 40 55 63 50 - www.carsaf.fr